



Commune de St-Gingolph
(Valais)



Selon décision du Conseil communal, suite aux recommandations du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat du Valais du 13 mars 2020, **toute utilisation des infrastructures communales est interdite jusqu'à nouvel avis**, y compris la place de pique-nique.

De plus, le risque d'incendie étant marqué sur le territoire valaisan (niveau 3 sur 5), **l'utilisation du grill est strictement interdite**.

Votre Administration communale